

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Pièces justificatives à joindre à la demande d'aide financière F.S.L

I – Dans tous les cas : F.S.L Accès et maintien

- justificatif de l'ensemble des ressources du trimestre précédant la demande, y compris les prestations familiales (à peine d'irrecevabilité)
- joindre un plan Banque de France lorsque la commission de surendettement est saisie.
- joindre un RIB/RIP pour chaque destinataire de paiement
- joindre la copie intégrale du bail, offre écrite de location, attestation de location
- joindre un RIB ou RIP du demandeur

A – En cas d'Accès à un logement

- un dossier de demande d'aide au logement complet, (accompagné de ses pièces justificatives) auprès de l'organisme dont dépend le demandeur (CAF – MSA – Caisses spécialisées)
- une demande de versement direct de l'aide au logement au propriétaire privé, complétée et signée.

Un justificatif est à joindre pour toute demande concernant :

- aide à l'installation : facture Proformat
- assurance : devis ou attestation d'assurance
- frais d'agence : copie de l'état des frais
- frais de déménagement : copie des frais engagés (devis ou facture)
- eau : copie de la facture d'ouverture des compteurs
- EDF GDF : copie de la facture d'ouverture des compteurs ou justificatif d'ouverture de compteurs.

En cas de double loyer : ancien et nouveau logement, joindre un justificatif du loyer de l'ancien logement : (copie du préavis et montant du loyer)

B – En cas de maintien dans le logement

a) loyer

- une justification du montant détaillé de la dette de loyer, des charges locatives et frais de procédure éventuels.

En Parc Public FJT, et associations joindre une fiche de liaison du propriétaire à peine d'irrecevabilité.

b) assurance

- copie de l'avis d'échéance du contrat d'assurance

c) copropriétaires

- copie de la délibération de l'Assemblée Générale des copropriétaires décidant des travaux dans le cadre de l'O.P.A.H. et justification du montant détaillé de la dette des charges de copropriété.

d) acquisition d'une caravane

- détail du montage financier proposé
- facture proformat du vendeur

II- Fournitures d'eau, d'énergies et de services téléphoniques

- copie de la facture impayée
- justificatif de l'ensemble des ressources du trimestre précédant la demande, y compris les prestations familiales (à peine d'irrecevabilité)

Notion de dossier complet

- un dossier est réputé complet lorsque :

- l'ensemble des rubriques demandées dans le mode d'emploi sont renseignées y compris l'exposé de situation.
- tous les justificatifs sont joints
- un courrier explicatif palie l'absence de renseignement d'une rubrique
- la demande est signée par le ménage concerné et, le cas échéant par l'instructeur (Travailleur Social, Organisme HLM, SDAPL, CAF, MSA, Service du Préfet.....).
- la fiche de liaison est fournie précisant la destination du dépôt de garantie en cas de mutation dans le parc public.
- une demande s'il y a lieu d'allocation de logement et de versement en 1/3 payant sont complétées et justificatifs joints.

Enregistrement par les secrétariats FSL/CLASU.

Date retenue le cachet de la date d'arrivée du dossier complet au secrétariat FSL concerné (CAF ou CLASU).

Les dossiers incomplets sont conservés par les secrétariats dans l'attente des pièces justificatives manquantes pendant **une période maximale de 2 mois**. Dans ce cas, la date de déclaration de dossier complet, correspond à celle de l'arrivée de l'ensemble des pièces manquantes.

FSL

Objet : Accusé de réception
FSL aides financières

Brest le
Mme.....

Madame,

Nous accusons réception de votre demande reçue le

La suite réservée à votre dossier vous sera notifiée par courrier, dans les meilleurs délais – un délai de 2 mois – un délai d'un mois.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Technicien Conseil

Pour le Secrétariat FSL

N.B. il n'est pas exclu que la commission soit amenée à demander des éléments complémentaires pour faciliter la compréhension.